

DEVENEZ MEMBRE DE LA

# GARANTEAM

Le réseau des pros  
avec un truc en plus



 **PACIFIC**  
 **GENERAL**

# Comment devenir membre et profiter de tous les avantages ?



## Complétez votre fiche d'inscription

Pensez à bien vérifier l'ensemble des informations pour pouvoir bénéficier de tous vos avantages.



## Relisez et signez votre contrat

Remettez ces documents complétés à  **votre responsable de secteur référent afin que votre dossier soit étudié, puis validé.**



## Vous recevrez une confirmation d'inscription par mail

Vous êtes désormais inscrit et **vous profitez immédiatement de tous vos avantages.**

Vous recevrez par courrier une box de bienvenue dans la GARANTEAM à l'adresse indiquée lors de votre inscription.

**Tous les 2 ans, faisons ensemble un point sur notre partenariat et vos besoins de spécialiste.**

À cette occasion, nous veillerons également au respect des critères d'éligibilité comme énoncé dans le contrat d'adhésion à la GARANTEAM.



# La GARANTEAM : tout comprendre pour devenir membre

## Envie de rejoindre LE réseau des spécialistes garanti ?

Rien de plus simple avec la GARANTEAM. Une offre de garanties totalement gratuite et pensée exclusivement pour votre métier. Adaptée à votre quotidien d'installateur, elle vous permettra de bénéficier de vrais plus pour mieux développer votre activité.

### VOS TRUCS EN +



Des garanties **adaptées à votre quotidien** d'installateur.



**Un accès à des formations privilégiées** dispensées par le Groupe Atlantic.



L'assurance d'appartenir **à un réseau de spécialistes** reconnus.



Une adhésion et des avantages **100% gratuits.**



**Des informations en avant-première** (nouveautés produits, opérations commerciales, invitations à des événements privés...)



# Envie de rejoindre la GARANTEAM ? Rien de plus simple, il vous suffit de cocher toutes ces cases :

Si vous remplissez toutes ces conditions, vous pouvez vous inscrire dès aujourd'hui pour profiter de vos nouveaux avantages.

Vous êtes partenaire  
PACIFIC et GENERAL<sup>(1)</sup>

Vous êtes titulaire des  
attestations professionnelles PAC

Vous réalisez vous-même  
vos mises en service

Vous assurez le SAV  
de votre parc



VALABLES SUR

PAC AIR/AIR  
GAMME GENERAL

PAC AIR/EAU  
GAMME PACIFIC

VRF  
GAMME GENERAL

## Vos extensions de garanties PACIFIC et GENERAL

**3**  
ANS

DE GARANTIE SUR  
LES PIÈCES

**5**  
ANS

DE GARANTIE SUR LE  
COMPRESSEUR\*

**1**  
AN

FORFAIT MAIN-D'ŒUVRE  
ET DÉPLACEMENT\*\*

Sur l'ensemble des gammes, sous réserve de répondre aux critères d'éligibilité. Le remplacement de l'unité et/ou d'un composant ne peut se faire qu'après le diagnostic et la validation de la prise en garantie par le service après-vente.

\* Et sur le corps de chauffe dans le cas d'une PAC Air/Eau.  
\*\* À partir de la mise en service du produit.

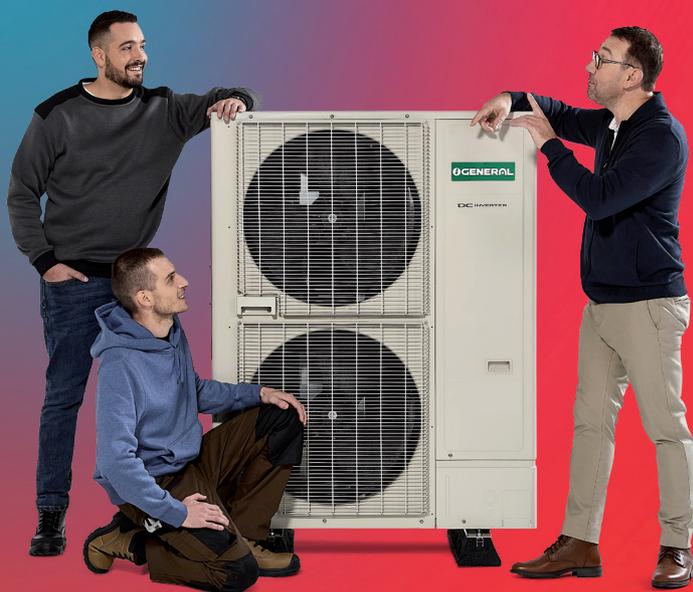
(1) Sous réserve d'un minimum d'achat selon les critères d'éligibilité du contrat GARANTEAM.

Besoin d'une information  
complémentaire sur la

# GARANTEAM

Contactez votre  
responsable  
de secteur référent qui  
répondra à toutes vos  
questions.

[pacific-france.com](http://pacific-france.com)



 **PACIFIC**  
 **OGENERAL**